



Mairie de Saint-Vincent
2, rue de la Mairie
Le Bourg
43800 SAINT-VINCENT

Tél : 04 71 08 51 11

Mail : mairie@saintvincent43.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 62

Le Maire de la Commune de SAINT-VINCENT

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le code de la route ;

VU la demande de l'entreprise EMTTP pour des travaux de raccordement au réseau de télécommunication rue de la Raze Longue ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de régler la circulation et le stationnement pour cause de travaux.

ARRETE :

Article 1^{er} : L'entreprise EMTTP est autorisée à intervenir rue de la Raze Longue pour des travaux de raccordement aux réseaux de télécommunication du 11 au 18 septembre. La circulation ne sera pas coupée.

Article 2 : La signalisation nécessaire sera mise en place par l'entreprise qui réalise les travaux. Les panneaux seront installés en amont des travaux afin de permettre aux véhicules de faire demi-tour en toute sécurité.

Article 3 : Le Maire, les Adjoints, la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Vincent, le 25 août 2023

Le Maire,
Jean-Benoît Girodet

